



BOURSE DIRECT PROPOSE A SES CLIENTS UN PRODUIT FCPI

Bourse Direct élargit sa gamme de produits et services avec une offre FCPI.

Bourse Direct propose à ses clients, grâce à son partenaire, un leader mondial du capital investissement, une **offre FCPI** (Fonds Commun de Placement dans l'Innovation) pour réduire ses impôts tout en diversifiant son patrimoine.

En effet, les FCPI présentent des **avantages fiscaux** non négligeables : des **réductions** d'impôt sur le Revenu (IR) jusqu'à 4 320 €¹ ou **d'impôt sur la Fortune** (ISF) jusqu'à 18 000 €², en contrepartie d'un placement à long terme et d'un risque de perte en capital. Les investisseurs peuvent également bénéficier **d'une exonération** sur les plus-values à l'échéance³.

Investir dans le produit **FCPI** proposé par **Bourse Direct** c'est :

- s'associer aux entrepreneurs pour diversifier utilement son patrimoine,
- accompagner le développement des PME d'avenir et bénéficier de leur potentiel d'appréciation,
- conserver la création de valeur et d'emplois en France : 80 % des investissements⁴ minimum seront réalisés en France - le reste en Europe,

Les souscriptions sont ouvertes jusqu'au **15 juin 2017**.

Cette **offre FCPI** s'inscrit dans la **politique de développement de Bourse Direct** par une offre de services financiers connexes distribués via sa plateforme boursedirect.fr.

Découvrez en détail l'offre FCPI de Bourse Direct :
<https://www.boursedirect.fr/>

Bourse Direct, leader français de la bourse sur internet, propose aujourd'hui les tarifs les plus compétitifs du marché, avec un ordre de bourse à moins de 1 €, associé à une technologie permettant aux investisseurs d'optimiser la gestion de leur portefeuille en toute mobilité.

A PROPOS DE BOURSE DIRECT

Leader de la bourse en ligne en France, Bourse Direct intègre tous les métiers du courtage en ligne, de la transaction boursière aux services de back office et d'exécution.

L'action Bourse Direct (codes : FR0000074254, BSD), éligible au PEA PME, est cotée sur le compartiment C de Euronext. Retrouvez l'ensemble de la communication financière sur www.boursedirect.fr, espace Corporate.

PALMARES DE BOURSE DIRECT



LABEL D'EXCELLENCE



ÉLU SERVICE CLIENT DE L'ANNÉE*



LAUREAT INVESTMENT TRENDS**

*Catégorie Bourse en ligne – Étude Inference Operations – Viséo CI – mai à juillet 2016 – Plus d'infos sur escda.fr. **Rapport 2016 d'Investment Trends sur le Courtage en Ligne en France, étude basée sur une enquête en ligne auprès de 5 783 investisseurs.

CONTACTS PRESSE

BOURSE DIRECT - Virginie de Vichet
IMAGE 7 - Priscille Reneaume

01 85 65 55 40
01 53 70 74 61

¹ Si vous êtes en couple (marié ou pacsé et soumis à imposition commune) vous pouvez économiser 4 320 €. Si vous êtes une personne seule (célibataire, veuve, ou divorcée) vous pouvez économiser 2 160 €. La réduction est égale à 18% maximum du montant de votre souscription affectée à l'IR (hors droits d'entrée). Nous vous invitons à lire attentivement la Note sur la fiscalité, non visée par l'AMF, jointe au dossier de souscription, laquelle détaille les conditions à respecter, les plafonds, et les modalités d'obtention des réductions fiscales au titre de l'IR et de l'ISF et leur combinaison.

² La réduction est égale à 40% maximum du montant de votre souscription affectée à l'ISF (hors droits d'entrée). Nous vous invitons à lire attentivement la Note sur la fiscalité, non visée par l'AMF, jointe au dossier de souscription, laquelle détaille les conditions à respecter, les plafonds, et les modalités d'obtention des réductions fiscales au titre de l'IR et de l'ISF et leur combinaison.

³ Hors prélèvements sociaux. Nous vous invitons à lire attentivement la Note sur la fiscalité, non visée par l'AMF, jointe au dossier de souscription, laquelle détaille les conditions à respecter, les plafonds, et les modalités d'obtention des réductions fiscales au titre de l'IR et de l'ISF et leur combinaison.

⁴ Du quota innovant du Fonds.

Attention : les FCPI sont des outils de diversification. Ces produits sont par nature des produits à risque qui ne devraient pas représenter plus de 5 à 10% de vos actifs financiers. La valeur liquidative des fonds peut ne pas refléter le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie des fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.
Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce FCPI décrits à la rubrique « Profil de risque » du Règlement.

L'attention des souscripteurs est par ailleurs attirée sur le fait que leur argent est bloqué à compter de la date de constitution, pendant une durée de 6 ans minimum, pouvant aller jusqu'à 9 ans sur décision de la société de gestion, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises de petite capitalisation qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « profil de risque » du présent règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.